QE-227

Question écrite du 27 juin 2006 de MM. Simon Brandt, René Winet et Philippe Herminjard: «Le Domaine public contrôle-t-il Artamis?»

Un nouveau restaurant-bar, nommé le «Poulpe bleu», a annoncé son ouverture pour le 15 juin sur le site d'Artamis. Ce sera le cinquième bar-restaurant ou salle à s'ouvrir sur le site d'Artamis.

Est-ce que cette ouverture prend la place d'un projet à convention artistique ou social?

Le Service des agents de ville et du domaine public a-t-il autorisé l'ouverture de cette terrasse-restaurant?

Est-ce que l'ensemble des terrasses du site d'Artamis font l'objet d'une autorisation?

Ces lieux seront-ils associés au projet Coquelicot?